

PC 01

PLAN DE SITUATION

Construction d'un Bâtiment pour des nouvelles lignes de Tissage Crosville du Neubourg

1 route de Coquerel

**JÉRÔME
SOISSONS
ARCH.**



Les données sont des données géométriques et géométriques de "Plan de situation" pour la réalisation des plans d'architecture. Elles ne sont pas destinées à être utilisées pour des fins autres que celles pour lesquelles elles ont été fournies. Elles ne sont pas destinées à être utilisées pour des fins autres que celles pour lesquelles elles ont été fournies. Elles ne sont pas destinées à être utilisées pour des fins autres que celles pour lesquelles elles ont été fournies.

MATRICE D'OUVRAGE
S.C.A de Tissage du Plateau du Neubourg
1 Parc du Crosville
27110 Crosville la Vieille
Tél: 03 31 66 66 04
APR 08

MATRICE D'OEUVRE
SOISSONS Architecte
23 Rue de Beauregard
59140 Ostricourt
Tél: 03 28 66 66 00
Fax: 03 28 66 66 04
APR 08

B. Vanmaestappel
Architecte Cabinet Soissons
1 rue de la Chapelle
59140 Ostricourt
Tél: 03 28 66 66 00
Fax: 03 28 66 66 04

Version en date du
05/07/2018
Ech:



TOTAL SURFACE FONCIER 80 670 m²

Section 000 214
 Parcelle 27 1 21 895 m²
 Parcelle 28 1 1 675 m²
 TOTAL FONCIER 80 670 m²

JÉRÔME
 SOISSONS
 ARCH.



VUE AERIEENNE



PC 02

MASSE EXISTANT

Construction d'un Bâtiment pour
 des nouvelles lignes de Teillage
 Crossville du Neubourg

1 route de Coquerel

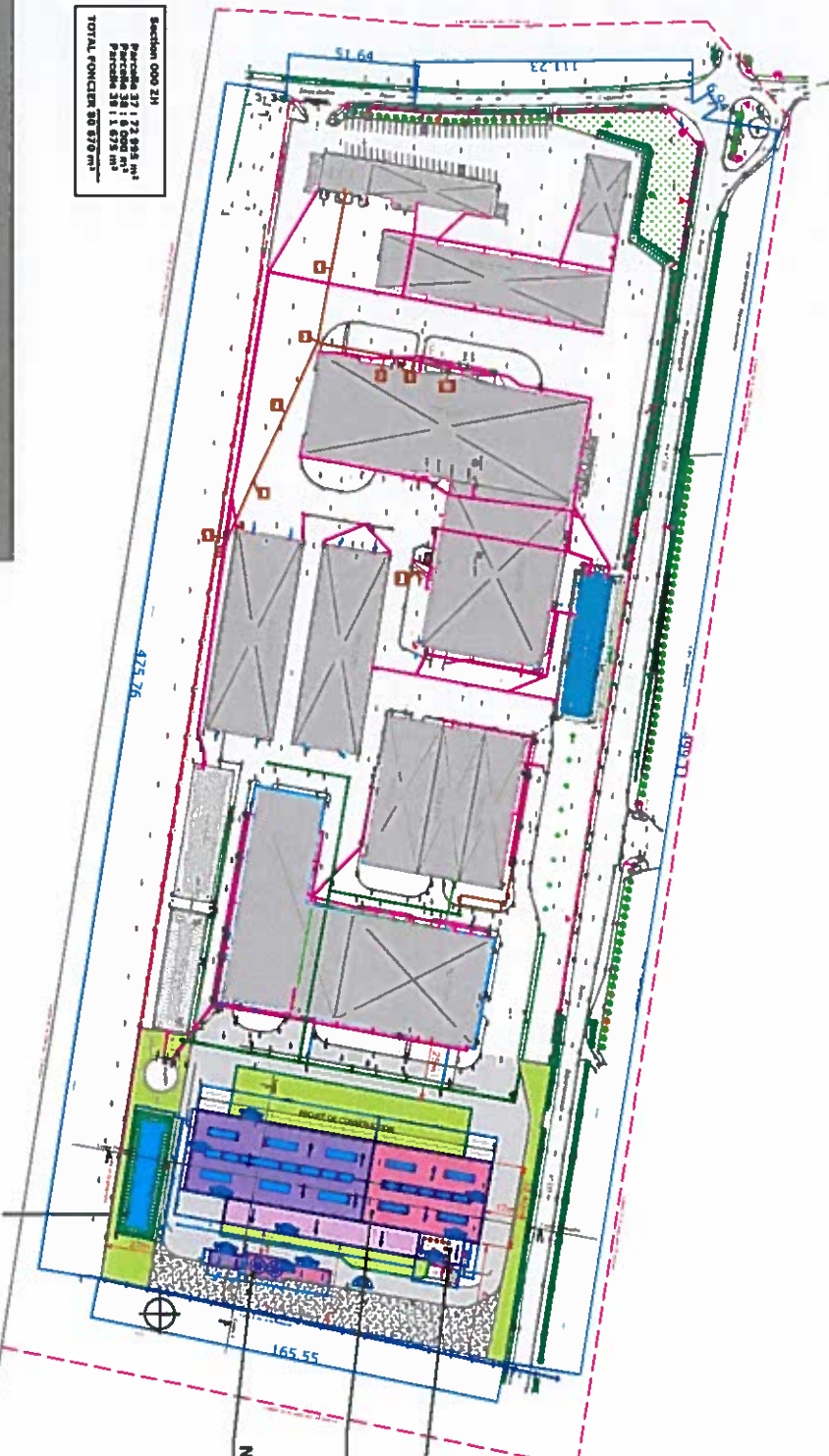
Version en date du
 05/07/2018
 Ech: 1/2000 ème

MATRISE D'OUVRAGE
 S.C.A de Teillage du Plateau du Neubourg
 1 Route de Coquerel
 27110 Crossville la Vieille
 Tél: 02 38 66 66 00
 1491 06

MATRISE D'OEUVRE
 SOISSONS Architecte
 33 Rue de Bourgne
 93148 PUTEAUX
 Tél: 02 38 66 66 00
 1491 06

B. Yanwaelscoppe
 Architecte Cabinet Partenaire
 Rue de Coquerel
 27110 Crossville la Vieille

Les dimensions sont des plans, l'implémentation et le montage des plans doivent être effectués en tenant compte de l'ensemble des dimensions et des tolérances indiquées sur les plans. Les dimensions sont des plans, l'implémentation et le montage des plans doivent être effectués en tenant compte de l'ensemble des dimensions et des tolérances indiquées sur les plans. Les dimensions sont des plans, l'implémentation et le montage des plans doivent être effectués en tenant compte de l'ensemble des dimensions et des tolérances indiquées sur les plans.



Section 000 211
 Parcelle 32 1 23 998 m²
 Parcelle 33 1 23 028 m²
 Parcelle 34 1 23 028 m²
 TOTAL FONCIER 30 878 m²

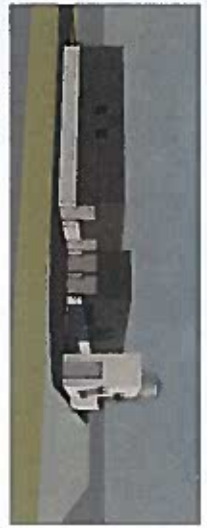
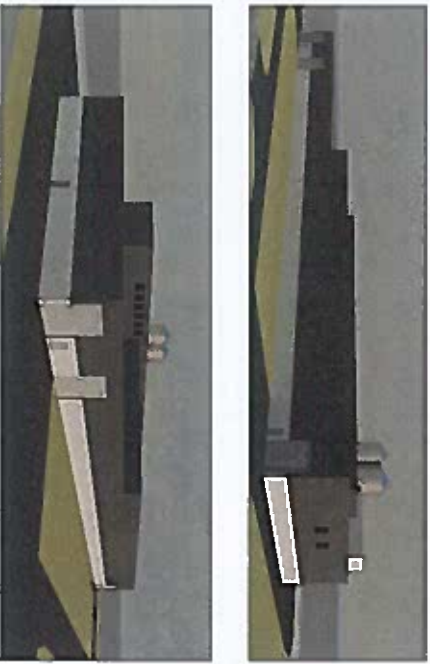
Nouveau Bassin d'Infiltration

Nouveaux Silos "Anas et Graines"

Nouveau Bâtiment lignes de Teillage

Nouveau Bâtiment Locaux Sociaux

JÉRÔME
 SOISSONS
 ARCHT.



MASSE PROJET

Construction d'un Bâtiment pour
 des nouvelles lignes de Teillage
 Crosville du Neubourg

1 route de Coquerel

PC 02

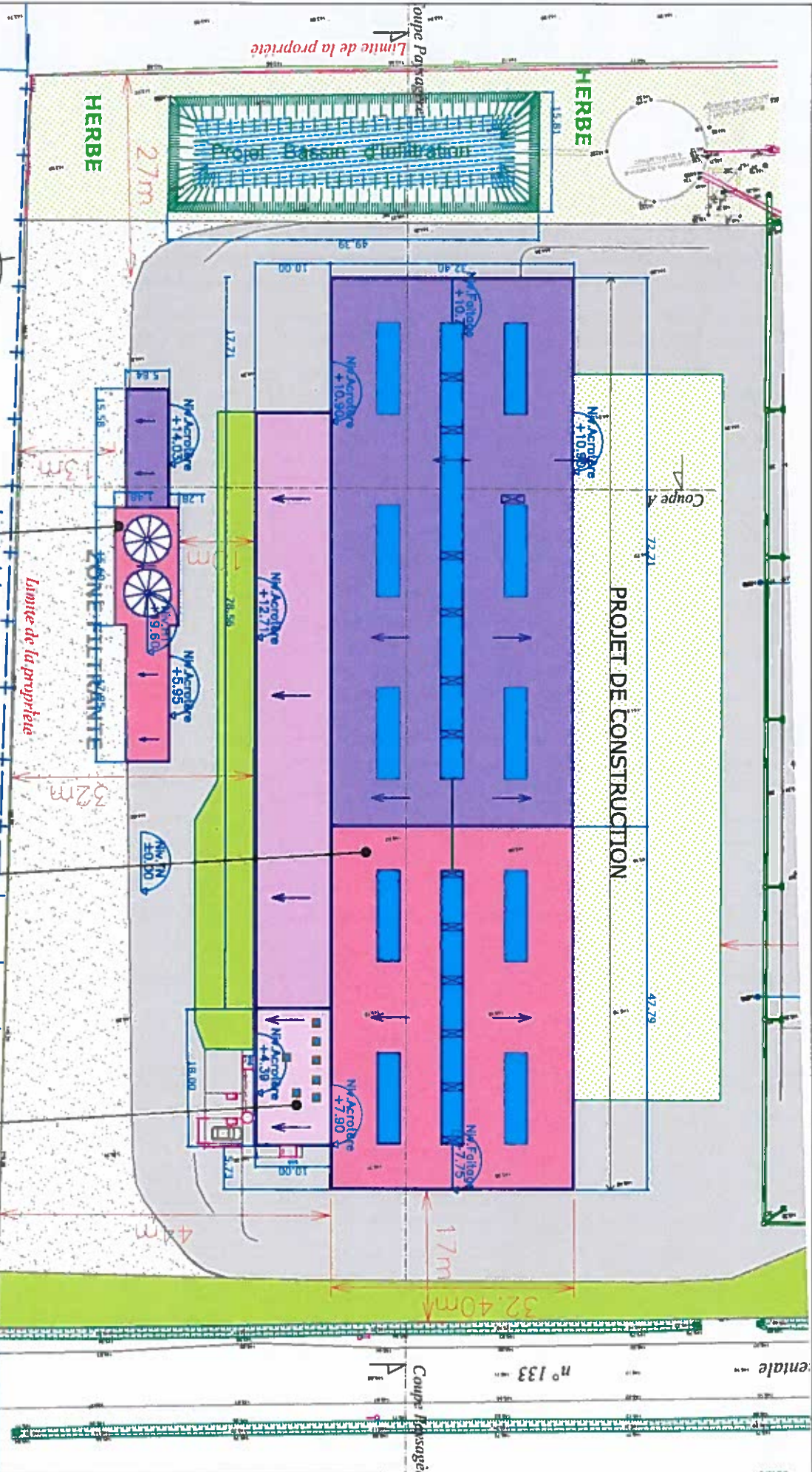
Ces documents ont été préparés par l'architecte en collaboration avec le maître d'ouvrage. Ils ne constituent pas un contrat. Ils sont destinés à servir de référence pour la construction. Ils ne sont pas destinés à être utilisés pour d'autres fins. L'architecte ne peut être tenu responsable de l'usage qui en est fait. Les données techniques et réglementaires sont celles en vigueur à la date de la dernière mise à jour.

MAITRISE D'OUVRAGE
 S.C.A. de Teillage du Plateau du Neubourg
 1 Route de Coquerel
 27110 Crosville la Vieille
 Tél: 03 23 86 86 00
 UPR 85

MAITRISE D'OEUVRE
 SOISSONS Architecte
 33 Rue de Bourgois
 59140 DUNKERQUE
 Tél: 03 20 86 86 00
 Fax: 03 20 86 86 00

B. Vanwaasappel
 Architecte Cabinet Indépendant
 7 rue de la Chapelle
 91000 Evry
 Tél: 03 20 20 17 17

Version en date du
 05/07/2018
 Ech: 1/2000 ème



HERBE

JÉRÔME
SOISSONS
ARCH.



Nouveaux Silos "Anas et Graines"

165.55

Nouveau Bâtiment lignes de Teillage

Nouveau Bâtiment Locaux Sociaux

EXTRAIT MASSE

PC 02

Construction d'un Bâtiment pour
des nouvelles lignes de Teillage
Crosville du Neubourg
1 route de Coquerel

Version en date du

05/07/2018

Ech: 1/500 ème

Les dimensions sont des longueurs d'axe, à moins d'indication contraire. Toute modification des dimensions doit être notifiée par écrit au maître d'ouvrage et au maître d'œuvre. Le maître d'œuvre s'engage à respecter les dimensions indiquées sur les plans. Le maître d'ouvrage s'engage à fournir les données nécessaires à la bonne exécution des travaux. La responsabilité de la conception architecturale et technique est assurée par les architectes. Le maître d'ouvrage s'engage à respecter les délais de paiement indiqués sur les plans. Les dimensions sont des longueurs d'axe, à moins d'indication contraire.

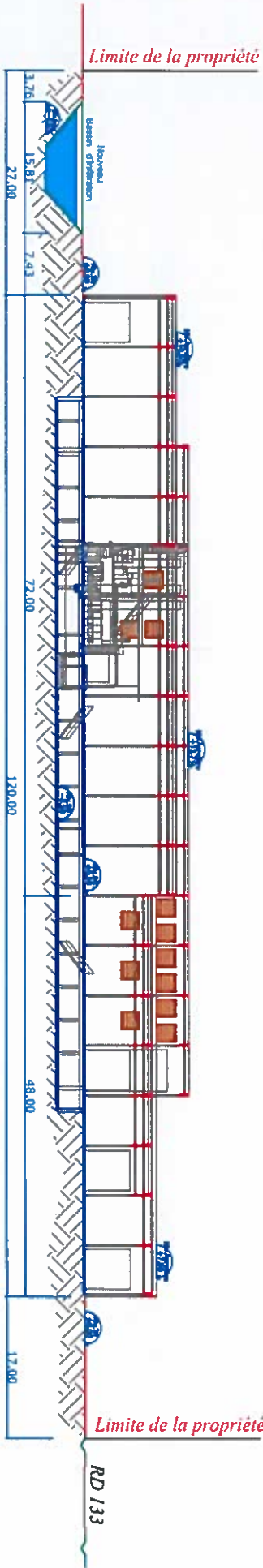
MATRISE D'OUVRAGE

S.C.A de Teillage du Plateau du Neubourg
1 Route de Coquerel
27110 Crosville la Vieille
Tél: 03 38 66 64 94
VPE 06

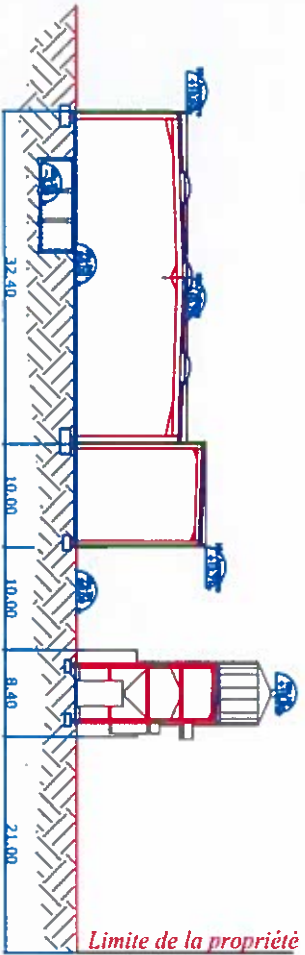
MATRISE D'OEUVRE

SOISSONS Architecte
23 Rue de Bourbourg
95140 PONTENROQUE
Tél: 03 38 66 64 94
VPE 06 38 66 64 94

B. Yanwikscappel
Architecte Clément Dubois
1 Rue de la Chapelle
95140 PONTENROQUE
Tél: 03 38 66 64 94
VPE 06 38 66 64 94



COUPE PAYSAGERE



COUPE A - A

JÉRÔME
SOISSONS
ARCHT.

PC 03
CUPES

Construction d'un Bâtiment pour
des nouvelles lignes de Tissage
Crosville du Neubourg

1 route de Coquerel

Version en date du

05/07/2018

Ech: 1/500 ème

Das Dokument ist ein technisches Dokument, das die technischen Details eines Bauprojekts darstellt. Es ist ein technisches Dokument, das die technischen Details eines Bauprojekts darstellt. Es ist ein technisches Dokument, das die technischen Details eines Bauprojekts darstellt.

MAITRISE D'OUVRAGE
S.C.A de Tissage du Plateau du Neubourg
32718 Crosville la Vieille
Tél: 03 28 66 66 00
APR 85

MAITRISE D'OEUVRE
SOISSONS Architecte
33 Rue de Bourges
59100 QUINZEVEUIL
Tél: 03 28 66 66 00
FAX: 03 28 66 66 04
APR 85

B. Vanwadschappel
Architecte Cabinet d'Architecture
17 Rue de Coquerel
Tél: 03 28 21 11 21

Le projet concerne la construction d'un bâtiment de Teillage et la création d'un bassin de rétention pour la Société CTLN, objet de cette présente demande de permis de construire, sur la commune de CROSVILLE LA VIEILLE au lieu dit " Les Fonds de Coquerel".

LA PARCELLE

L'unité foncière, sur laquelle le projet sera implanté, est enregistrée cadastralement sous la référence : section ZH parcelles 37-38-39 en zone UZc du P.L.U. Elle représente une assiette foncière de 80 670 m².

Le projet se situera à proximité d'un des bâtiments existants de l'activité actuelle. Le terrain est clos en périphérie par une clôture de 1,50m de hauteur partiellement doublée d'une haie vive. Coté Ouest, le long de la route de Coquerel, le terrain est bordé de hauts Peupliers.

IMPLANTATION ET VOLUMETRIE

L'ensemble du projet est implanté au Nord Est de la parcelle. Nous retrouverons 4 volumes rectangulaires pour le bâtiment principal, avec des hauteurs différentes aux Acrotères: 4.39m , 7.90m , 10.90m et 12.71m
Pour les bâtiments des Silos nous trouverons 2 hauteurs: 5.95m et 14.03m
Les couvertures seront a simple et double pente
Les Silos feront 19.60m de hauteur
Le nouveau bassin d'infiltration se situera au Sud de la parcelle dans le prolongement des bassins existants

LE PROGRAMME

- Le bâtiment principal:
 - zone de fonctionnement de l'usine avec ses machines
 - locaux Sociaux accessibles PMR:
 - 1 bureau, une salle de réunion, des sanitaires Hommes et Femmes et une salle de repas
- l'ensemble aux normes de la RT 2012.
- Superstructure:
- zone des silos à grain
 - Bassin d'infiltration:
 - nouvelle zone d'eau incendie

ACCES ET STATIONNEMENTS

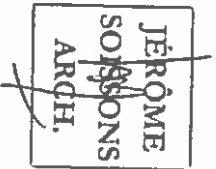
Les accès au terrain sont inchangés.
Des stationnements en nombre suffisant existent sur le site (62 don 1 pmr) .
2 places pmr seront prévues a proximité des locaux sociaux

ESPACES EXTERIEURS

Le projet s'inscrit dans une parcelle très peu paysagée avec une végétation peu dense. Les clôtures sont existantes et inchangées.
Les EP du projet seront récupérées vers le bassin existant puis le trop plein ira vers le nouveau bassin d'infiltration. Les EU/EV seront raccordées au système d'assainissement autonome existant et inchangé.

TRAITEMENT DES FACADES

Les parties basses des façades seront traitées en plaque béton finition lisse teinte grès clair. Les parties hautes des façades seront traitées soit en bardage Alu grès Anthracite, soit en plaque finition lisse teinte grès. Les menuiseries seront en Aluminium de teinte grès moyen.
Les couvertures seront en panneaux sandwich et laine de roche 80mm sur bac acier, avec des dômes.



PC 04

NOTICE

Construction d'un Bâtiment pour des nouvelles lignes de Teillage
Crosville du Neubourg

1 route de Coquerel

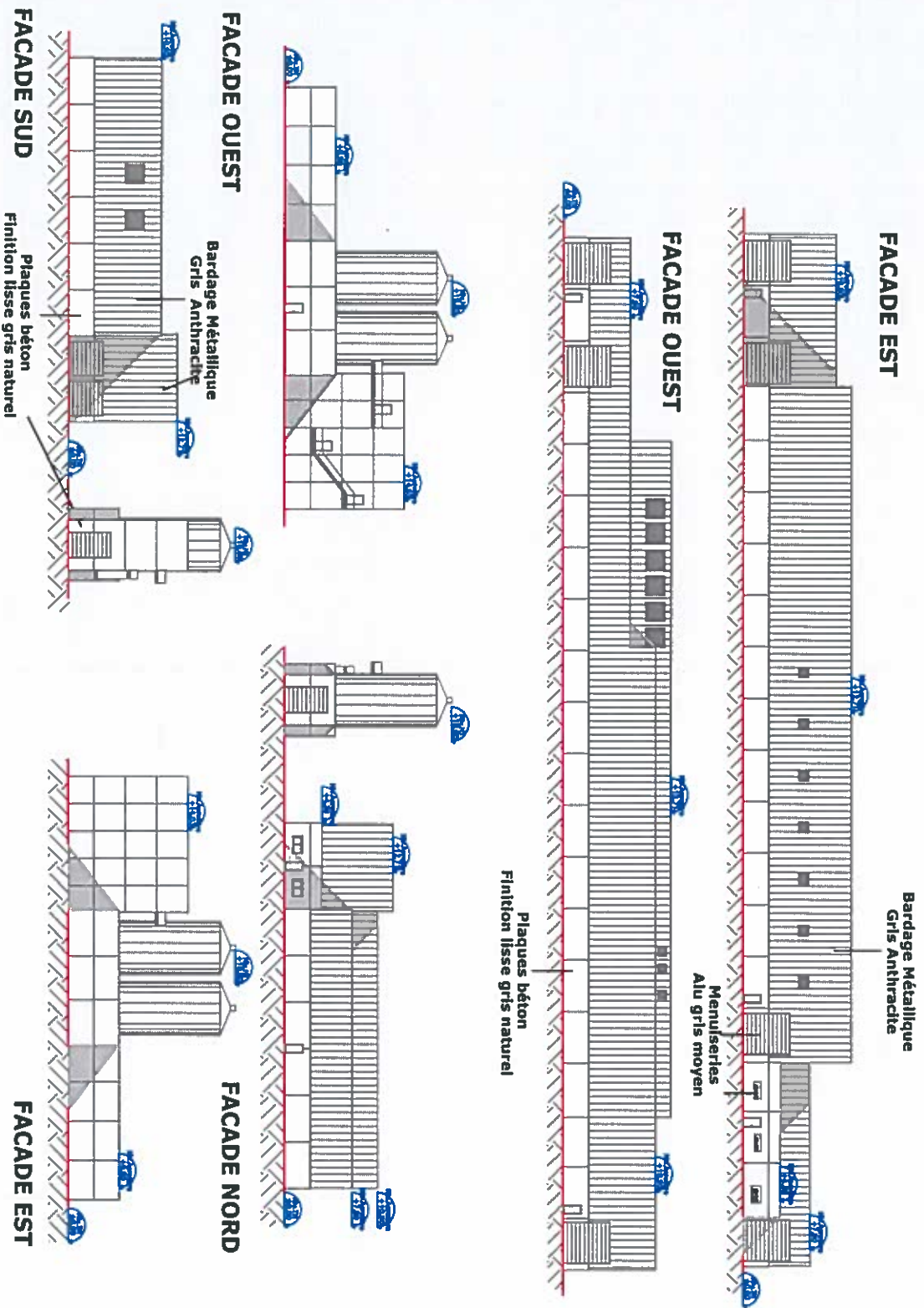
Version en date du
05/07/2018

Les documents relatifs à ce dossier (Plans, permis de construire, etc.) sont déposés à la Mairie de Crosville du Neubourg, 1 route de Coquerel, 27110 Crosville du Neubourg, de 9h à 17h, du lundi au vendredi. Les documents sont consultables gratuitement. Les documents sont déposés à la Mairie de Crosville du Neubourg, 1 route de Coquerel, 27110 Crosville du Neubourg, de 9h à 17h, du lundi au vendredi. Les documents sont consultables gratuitement. Les documents sont déposés à la Mairie de Crosville du Neubourg, 1 route de Coquerel, 27110 Crosville du Neubourg, de 9h à 17h, du lundi au vendredi. Les documents sont consultables gratuitement.

MATRISE D'OUVRAGE
S.C.A de Teillage du Plateau du Neubourg
27110 Crosville du Neubourg
Tél: 03 28 64 84 84
APR: 88

MATRISE D'OEUVRE
SOISSONS Architecte
33 Rue de la République
95140 DOMITRENOY
Tél: 03 28 64 84 84
FAX: 03 28 64 84 84
APR: 88

B. Vanwaascampel
Architecte
17 rue de la République
95140 DOMITRENOY
Tél: 03 28 64 84 84
FAX: 03 28 64 84 84
APR: 88



FACADE EST

Bardage Métallique
Gris Anthracite

Menuiseries
Alu gris moyen

FACADE OUEST

Plaques béton
Finition lisse gris naturel

FACADE OUEST

Bardage Métallique
Gris Anthracite

FACADE NORD

FACADE SUD

Plaques béton
Finition lisse gris naturel

FACADE EST

JÉRÔME
SOLISSONS
ARCH.

PC 05
FACADES

Construction d'un Bâtiment pour
des nouvelles lignes de Teillage
Crosville du Neubourg

1 route de Coquerel

Version en date du
05/07/2018
Ech: 1/500 ème

Les dimensions sont des hauteurs d'implantation des "toits quads" pour la réalisation des plans. Elles sont à prendre en compte pour la réalisation des façades. Elles peuvent varier en fonction de la configuration du terrain et de la situation du bâtiment. Elles sont à valider en fonction de la configuration du terrain et de la situation du bâtiment. Elles sont à valider en fonction de la configuration du terrain et de la situation du bâtiment. Elles sont à valider en fonction de la configuration du terrain et de la situation du bâtiment.

MAITRISE D'OUVRAGE
S.C.A de Teillage du Neubourg
37710 Crosville la Vieille
Tél: 05
Tél: 05

MAITRISE D'OEUVRE
SOISSONS Architecte
23 Rue de la République
59149 Pont-à-Croix
Tél: 03 28 66 64 00
Fax: 03 28 66 64 04

B. Vanhacappael
Architecte Collaborateur
Tél: 03 28 66 64 04
Fax: 03 28 66 64 04



JÉRÔME
SOISSONS
ARCH.

PC 06

INSERTION

Construction d'un Bâtiment pour
des nouvelles lignes de Teillage
Crosville du Neubourg

1 route de Coquerel

Version en date du
05/07/2018

Das document und die darin enthaltenen Zeichnungen sind Eigentum der J&F Bau GmbH. Jegliche Nachbauarbeiten sind ohne schriftliche Genehmigung der J&F Bau GmbH. Das Weitergeben und Kopieren dieses Dokuments ist nicht zulässig. The drawing and the contained drawings are the property of the company J&F Bau GmbH. Any reproduction or copying of this document without the written permission of J&F Bau GmbH is prohibited. The further transfer and copying of this document is not permitted.

MAÎTRISE D'OUVRAGE
S.C.A de Teillage du Plateau du Neubourg
1 Route de Coquerel
27210 Crosville la Vieille
Tél: 03 38 88 64 00
APE: 85

MAÎTRISE D'OEUVRE
SOISSONS Architecte
23 Rue de Bourgoigne
95140 PUILLETREUIL
Tél: 03 38 88 64 00
APE: 85

B. Vanwaackappel
Architecte Cabinet Indépendant
197 rue de la République
78000 Versailles
Tél: 01 31 32 11 73

VUE 1



VUE 2



VUE 3



VUE 4



JÉRÔME
SOISSONS
ARCH.

PC 07

PHOTOS PROCHES

Construction d'un Bâtiment pour
des nouvelles lignes de Tissage
Crosville du Neubourg

1 route de Coquerel

Version en date du

05/07/2018

On démissionne sans frais de la maîtrise d'ouvrage de ce projet de construction d'un bâtiment pour des nouvelles lignes de tissage à Crosville du Neubourg. L'architecte reprend les responsabilités de la maîtrise d'œuvre de ce projet de construction d'un bâtiment pour des nouvelles lignes de tissage à Crosville du Neubourg. Le maître d'ouvrage s'engage à verser à l'architecte la somme de 10 000 € TTC, à valoir sur les honoraires de l'architecte pour la maîtrise d'œuvre de ce projet de construction d'un bâtiment pour des nouvelles lignes de tissage à Crosville du Neubourg.

MAITRISE D'OUVRAGE
S.C.A de Tissage du Plateau du Neubourg
1 Route de Coquerel
27110 Crosville du Neubourg
Tél: 03 28 28 66 66
APE: 88

MAITRISE D'OEUVRE
SOISSONS Architecte
33 Rue de Bourgueil
59140 DUNKERQUE
Tél: 03 28 66 66 00
Fax: 03 28 66 66 04
APE: 70

B. Vanwascappel
Architecte Cabinet Indépendant
1 Route de Coquerel
27110 Crosville du Neubourg
Tél: 03 28 28 17 14



JÉRÔME
SOISSONS
ARCH.

PC 08

PHOTOS LOINTAINES

Construction d'un Bâtiment pour
des nouvelles lignes de Tissage
Crosville du Neubourg

1 route de Coquerel

Version en date du

05/07/2018

Des documents sont en ligne, gratuitement, et accessibles par tous, sur le site de la Direction Régionale de l'Équipement, de l'Énergie, du Climat et de l'Aménagement de la Région Île-de-France. Ils sont consultables sur le site de la Direction Régionale de l'Équipement, de l'Énergie, du Climat et de l'Aménagement de la Région Île-de-France. Ils sont consultables sur le site de la Direction Régionale de l'Équipement, de l'Énergie, du Climat et de l'Aménagement de la Région Île-de-France. Ils sont consultables sur le site de la Direction Régionale de l'Équipement, de l'Énergie, du Climat et de l'Aménagement de la Région Île-de-France.

MATRRISE D'OUVRAGE
S.C.A de Tissage du Plateau du Neubourg
1 Route de Coquerel
27118 Crosville en Valde
Tél: 03 28 66 64 00
APE: 88

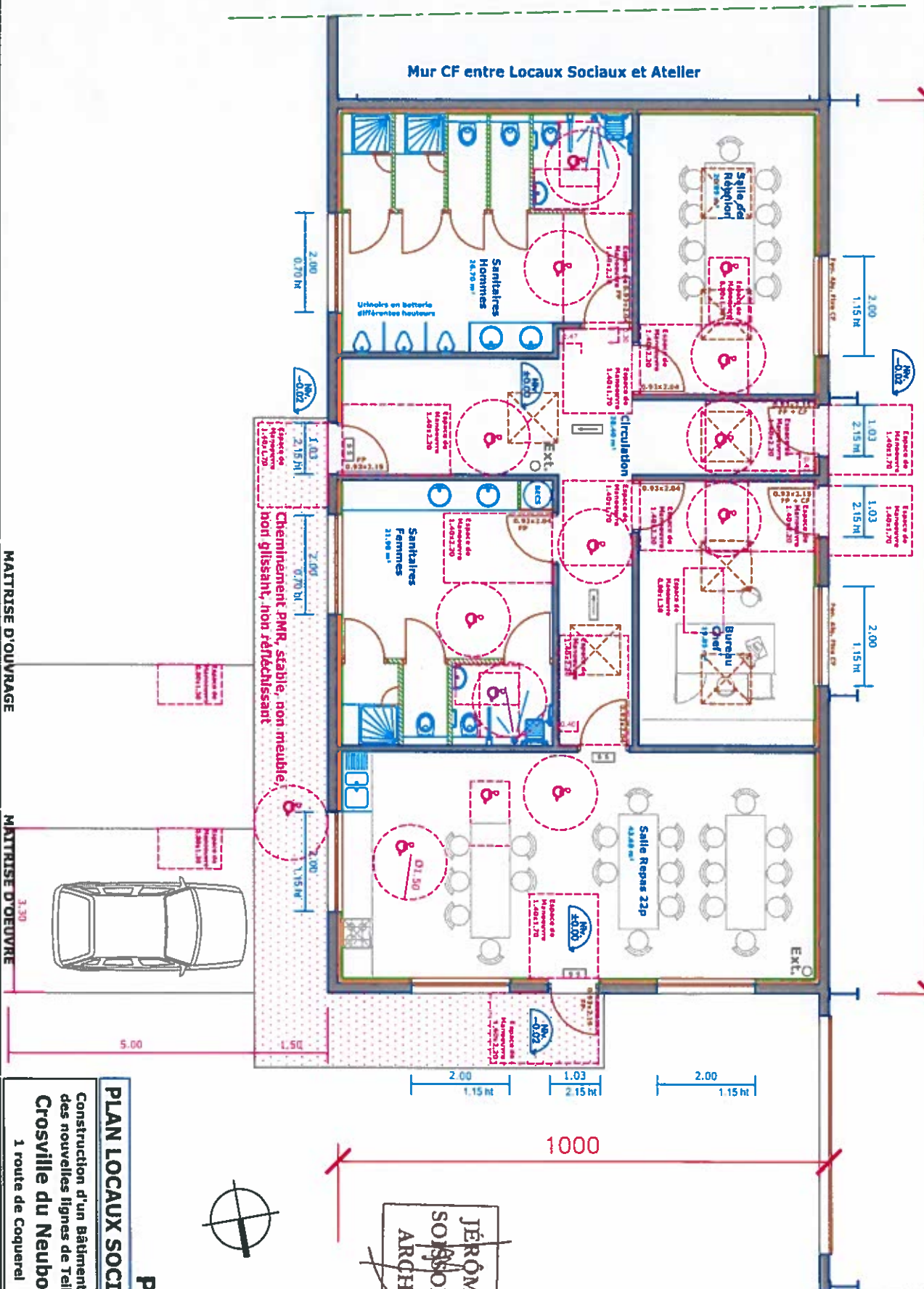
MATRRISE D'OEUVRE
SOISSONS Architecte
33 Rue de Bourges
93149 OUVIERBOIS
Tél: 03 28 66 64 00
Fax: 03 28 66 64 04

B. Vanmarcappel
Architecte Cabinet d'Architectes
17 rue de la Liberté
93149 OUVIERBOIS
Tél: 03 28 23 17 21

Mur CF entre Locaux Sociaux et Atelier

1800

1000



Mur CF entre Locaux Sociaux et Atelier

Les dimensions sont des jantes d'ouvrages. Il conviendra de vérifier les dimensions des jantes d'ouvrages à l'installation. L'architecte n'est pas responsable de l'absence de données relatives aux jantes d'ouvrages. Les dimensions des jantes d'ouvrages sont des données de référence et ne doivent pas être utilisées pour la conception de jantes d'ouvrages. Les dimensions des jantes d'ouvrages sont des données de référence et ne doivent pas être utilisées pour la conception de jantes d'ouvrages. Les dimensions des jantes d'ouvrages sont des données de référence et ne doivent pas être utilisées pour la conception de jantes d'ouvrages.

MAITRISE D'OUVRAGE
 S.C.A de Telligage du Plateau du Neubourg
 1 Route de Coquerel
 27210 Coquerel en Vaux
 Tél: 03 28 66 66 64
 Fax: 03 28 66 66 64

MAITRISE D'OEUVRE
 SOISSONS Architecte
 33 Rue de Bourges
 59100 Quénegat
 Tél: 03 28 66 66 60
 Fax: 03 28 66 66 64

B. Vanwaascelappel
 Architecte Cabinet SOISSONS
 1 Rue de Coquerel
 18, rue de la Poste
 18, rue de la Poste

PLAN LOCAUX SOCIAUX
 Construction d'un Bâtiment pour
 des nouvelles lignes de Telligage
 Crosvillle du Neubourg
 1 route de Coquerel

PC

Version en date du
 05/07/2018
 Ech: 1/75 ème

JÉRÔME
 SOISSONS
 ARCH.

LE NEUBOURG
CONSTRUCTION D'UN BATIMENT INDUSTRIEL

NOTICE DE SECURITE

1- Description sommaire

- a. La présente notice de sécurité concerne le bâtiment des locaux sociaux de 167m² que l'on retrouve dans un nouveau Bâtiment d'environ 5138 m², pour une usine de Teillage, situé à l'adresse suivante:
1 route de Coquerel 27110 Crosville la Vieille
- b. Le Maître d'ouvrage est : SCA de Teillage du Plateau du Neubourg
Route de Louviers B.P 19
27110 Le Neubourg

Le bâtiment est un espace dédié au teillage agricole avec:

- une zone de locaux sociaux
- un espace d'usine pour teillage

Texte de référence :

Le bâtiment n'est pas destiné à accueillir du public au sens de l'article R132.2 du code de la construction et de l'habitation (CCH).

La construction du bâtiment est soumise aux dispositions du code du travail, et notamment aux prescriptions du livre 2 titre 3 : Hygiène, sécurité et condition de travail.

La présente notice de sécurité est établie sur la base de ces textes réglementaires.

Personnel :

30 personnes, en poste 3 x 8h, présence constante de 10 personnes sur l'ensemble du bâtiment Locaux sociaux.

2- Construction

Accessibilité :

Entrée depuis chaussée macadamisée et viabilisée. Accès direct en rez-de-chaussée depuis l'extérieur avec une différence max 2 cm

2 façades directement accessibles aux engins de secours.

Isolement par rapport aux tiers : Il n'existe pas de bâtiments voisins à proximité

Isolement au feu : sans objet

Nombre de niveaux : Un rez-de-chaussée

Escalier : sans objet

Stabilité au feu des structures :

Selon l'article R235.4-13 et 235.4-14 les bâtiments dont la hauteur du plancher bas du niveau le plus élevé est inférieure à 8m par rapport au niveau de la voie de desserte : aucune exigence de résistance au feu n'est requise.

Mur coupe-feu : Mur CF entre la zone locaux sociaux et la zone exploitation

Charpente : Ossature métallique

Couverture : Couverture Bac acier + 5cm PIR + iso de 10 laine de roche + membrane

Conduit et gaines : sans objet

Plenum : sans objet

Issues de secours : 1 issue de secours par utilisation de 0.93 mini de passage soit 1 UP.

3- Aménagement intérieur

Locaux à risque : Sans objet

Installations électriques et éclairage de sécurité : Norme électrique conforme à la NFC 15/100.

4- Désenfumage

Type (naturel ou mécanique) : Sans objet

5- Equipements

Mode de chauffage : Radiateur

Combustibles : Electricité

Puissance installée : suivant pièces

Production eau chaude : Ballon électrique

6- Moyen de secours

Moyen d'extinction :

Par extincteur appropriés, selon R232-12-17

Extincteur portatif à eau pulvérisée de 6 litres minimum judicieusement répartis avec au minimum un appareil pour 200m²

Plans et consignes : Affichage du plan d'évacuation et des consignes de sécurités près de l'entrée. Instruction du personnel à la conduite à tenir en cas d'incendie et à utilisation des moyens de secours.

Entretien, vérifications et contrôles : sera respecté

Evacuation : Le personnel prendra en charge les personnes à mobilité réduite en cas d'évacuation du bâtiment, suivant le décret n°2011-1461 du 7 novembre 2011 relatif à l'évacuation des personnes à mobilité réduite en cas d'incendie sur le lieu de travail.

7- Extérieurs

Réserve d'incendie: Contenance de 400 m3.

Poteau d'incendie: 2 poteaux a proximité du site

1 de 100mm au carrefour de la D133

1 de 80mm route de Louviers de l'autre coté de la D133

Evacuation: Le personnel prendra en charge les personnes à mobilité réduite en cas d'évacuation du bâtiment, suivant le décret n°2011-1461 du 7 novembre 2011 relatif à l'évacuation des personnes à mobilité réduite en vas d'incendie sur lieu de travail.